



Département du JURA
Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 07 décembre 2022

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Hervé BOLE, Mme Aurélie MAITRE, Mr Sébastien JOUILLEROT, MR Moïse POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT, Mr Gilles LAVRY,
Mme Ghislaine JUY, Mme Emilie ROTH DIT BETTONI
Absent : Mme Françoise GILLET arrivée à 19h17
Secrétaire de Séance : PILLOT Sébastien

Début de la séance : 19h07.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 02 NOVEMBRE 2022

Approbation à l'unanimité.

DELIBERATION 071-2022 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENEDIS

Mr le Maire expose la demande de convention d'Enedis pour lutter contre la précarité énergétique. Cette convention de partenariat recense sur notre secteur l'état des lieux des situations de précarité énergétique de notre commune. Le service est gratuit.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

DELIBERATION 072-2022 : ANNULATION DE LA DELIBERATION 061 EXTENSION DE RESEAU

Mr le Maire expose que la délibération 061-2022 doit être annulée à la suite de la réception d'un devis modificatif pour l'extension de réseau pour la maison en construction Route de Taxenne, le devis initial était de 6 971.02 euros

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

DELIBERATION 073-2022 : REPRISE DE LA DELIBERATION EXTENSION DE RESEAU ROUTE DE TAXENNE

Mr le Maire expose qu'une extension de réseau est nécessaire Route de Taxenne pour la parcelle ZI 403 pour donner suite à la future construction d'une maison. La commune prend en charge l'extension du réseau électrique sur la partie communale. La part revenant à la commune a été modifiée à 6 889.69 euros à la suite de l'avis du conseil départemental. La commune va en profiter pour faire passer des gaines pour l'éclairage public et le télécom.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.



**Département du JURA
Canton d'AUTHUME**

.....**MAIRIE DE OUGNEY**.....

**+ DELIBERATION 074-2022 : EXTENSION DE RESEAU IMPASSE
SUR LE MOULIN**

Mr le Maire expose la viabilisation des trois parcelles impasse sur le moulin : les coffrets seront posés en limite de propriété, pour un total de 5 283.02 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.

**+ DELIBERATION 075-2022 : DEVIS THIOU PLACE DE
RETOURNEMENT ET REFECTION DE L'IMPASSE**

Mr le Maire expose le devis de l'entreprise THIOU pour la place de retournement du camion poubelle. Cela comprend le terrassement de la place de retournement, ainsi que la réfection de l'impasse (rebouchage des nids de poule), et le changement de la plaque en tôle sur le regard de la rue, pour un total de 5 088 euros TTC.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Arrivée de Mme GILLET Françoise.

+ DELIBERATION 076-2022 : CONVENTION ETUDE FIBRE

Mr le Maire expose qu'un partenariat a été fait par le département avec la SAS ALTITUDE FIBRE 39 qui a chargé CIRCET France de concevoir et construire le réseau en fibre optique de la commune. Une convention doit être signée pour que CIRCET France puisse faire l'étude technique sur la commune.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

**+ DELIBERATION 077-2022 : PROPOSITION ACHAT PARCELLE ZN
23 ET ZN 24**

Mr le Maire expose la proposition reçue d'achat des parcelles ZN 23 et ZN 24, il s'agit de parcelles boisées dont la commune est prioritaire sur l'achat car elle a des parcelles accolées. Une demande va être faite à l'ONF pour connaître la valeur de ces parcelles.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition d'interroger l'ONF pour connaître la valeur de ces parcelles.

+ DELIBERATION 078-2022 : SUBVENTION SCLEROSE EN PLAQUE

Mr le Maire expose la demande de subvention de l'association sclérose en plaque. Le conseil municipal propose de leur subventionner 200 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité une subvention à hauteur de 200 euros.

+ DELIBERATION 079-2022 : SUBVENTION SDIS THERVAY

Mr le Maire expose la subvention du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de Thervay et propose une subvention de 200 euros.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

DELIBERATION 080-2022 : SUBVENTION TELETHON

Mr le Maire expose la subvention au TELETHON à la suite de l'achat de la statuette mise à l'enchère et achetée par la commune pour un total de 100 euros. Ce don sera fait au profit du comité des fêtes de Saligney qui reversera la somme au TELETHON.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

DELIBERATION 081-2022 : LOYER LOGEMENT AU-DESSUS DE LA BOULANGERIE

Mr le Maire expose que logement situé au-dessus de la boulangerie a subi des pannes régulières de chaudières ces derniers mois. Les locataires ont donc mis des radiateurs électriques pour pallier ces pannes. Les locataires paient des charges sur le chauffage, Mr le Maire propose une réduction de 50 euros sur le loyer de janvier.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

DELIBERATION 082-2022 : FIXATION LOYER LOGEMENT 1 RUE DU FOUR

Mr le Maire expose que le conseil municipal doit fixer le loyer pour le logement du bas au 1 rue du four. Il était de 530 euros avant les travaux. Les travaux d'isolation ont été fait, et le logement remis à neuf : une proposition a 600 euros a été faite par Mr le Maire. Le conseil municipal propose 650 euros.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal à 650 euros.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ SACEM : la SACEM est l'organisme qui (taxe pour la diffusion de musique) récupère des frais pour la diffusion de musique. Si la commune prend un forfait de fond sonore pour tous les événements du village cela est avantageux. Le montant des différents investissements pour chaque événement doit être inférieur à 3000 euros pour bénéficier du Forfait à 129.58 euros par an et en illimité.
 - ✚ Feux comportementaux : la pose est prévue le 12/12 et durera 3 jours.
 - ✚ Galette des rois et vœux du Maire : le dimanche 08 janvier à 15h30.
- ✚ Table d'Isa : licence récupérée par la propriétaire. Rdv pour parler du prix. Négociations en cours.
- ✚ Terrain de tennis à la sortie du village : l'étude a été soumise au préfet qui est favorable à ce que ~~cela~~ la parcelle passe en zone artisanale.
 - ✚ PLUi : le PLUi devrait être finalisé pour fin 2023.
 - ✚ La secrétaire de la commune sera stagiairisée le 1^{er} janvier 2023.
- ✚ Chasse : Mr le Maire est toujours dans l'attente d'un rendez-vous avec le Président de la chasse.

Séance clôturée à 20h42.

Prochain conseil municipal en janvier 2023.

Le Maire, Ivanès Cédric



**Département du JURA
Canton d'AUTHUME**

.....MAIRIE DE OUGNEY.....